

Le/La sousigné(e)

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BOULAIDE 3, rue de la Mairie L-9640 BOULAIDE



DEMANDE NIGHTCARD

re 2018 e du 13
s d'âge)

Extrait de l'article 2 du règlement communal du 13 décembre 2018 sur le fonctionnement du service « Night Rider » dans la commune de Boulaide

Tout habitant de la commune de Boulaide, âgé entre 16 et 30 ans inclus, peut faire appel au service « Night Rider ». A cet effet il fera usage d'une carte spéciale dénommée « Nightcard Boulaide », laquelle est délivrée par l'Administration communale. La demande pour la « Nightcard Boulaide » se fera au moyen d'un formulaire, qui est à signer par le demandeur. Pour les mineurs d'âge cette demande devra également être signée par une personne ayant l'autorité parentale. La commune délivrera une carte provisoire et transmettra les données du demandeur à l'entreprise de transport, qui fera parvenir la carte au demandeur. A disposition des personnes âgées de moins de 31 ans le jour de l'émission et inscrites dans les registres de la population au moment de l'établissement de la carte.

Tél: +352 99 30 12 Fax: +352 99 36 92 Email: secretariat@boulaide.lu